



modification contrat après signature

Par **bounias**, le **08/02/2009** à **15:37**

Bonjour à tous.

J'espère que vous saurez m'apporter une réponse positive au problème qui me préoccupe et pour lequel je vous serez très reconnaissant.

Voici mon problème, voici environ deux ans j'étais gérant d'une entreprise de publicité et l'on m'a proposé une location de machine. Le problème est que je savais que je risquais de déménager quelques temps après, et je ne voulais surtout pas m'engager pour une durée quel que soit. Lors de la signature du contrat aucune durée d'engagement n'était signifiée sur le contrat mais aucun double ne m'a été laissé lors de cette signature. Je n'ai reçu mon double du contrat que quelques temps après et j'ai eu la désagréable surprise de voir que celui-ci avait été modifié après ma signature. Ayant finalement déménagé l'entreprise a été fermée et donc le contrat rompu, le problème est que cette entreprise qui sachant très bien que je risquais de déménager n'a pas hésité à modifier le contrat après signature et me demande maintenant de régler les mois de location restant.

Ma question est simple quel recours ai-je à faire à cette entreprise?

Dans l'attente d'une réponse de votre part je vous remercie d'avance